

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 15 décembre 2020** à 19 h 30 via la plateforme TEAMS.

---

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
  - Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
  - Madame Danielle Beaumont
  - Madame Louise Beaupré
  - Monsieur Benoit Brosseau
  - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez
  - Monsieur Guy Lajoie
  - Madame Chantal Laliberté
  - Madame Chantal Lanoue
  - Monsieur Michel Milot
  - Madame Réleine Morin
  - Madame Anne-Marie Noël
  - Madame Véronique Paré
  - Madame Sandrine Parent
- PERMANENCE :
- Madame Dominique Lachapelle - directrice générale
  - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
  - Monsieur Alain Camaraine - directeur général adjoint
  - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
  - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- INVITÉS :
- Monsieur Charles Dalpé - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
  - Madame Céline Falardeau - directrice du Service des affaires juridiques et des communications
  - Monsieur Vincent Huard - directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
  - Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
  - Madame Annie Lussier - directrice du Service des technologies de l'information
  - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles
  - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
- ÉTAIT ABSENT :
- Monsieur Nathan Hurteau
-

## 1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée et débute à 19 h 35.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

## 2. **Ordre du jour**

### [Résolution 2020-12-15-CA-01](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

- 5.3 Recommandations du comité de parents en regard du calendrier scolaire 2021-2022 - secteur jeunes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. **Procès-verbal – CA du 10 novembre 2020 – Adoption et suivi (document)**

### [Résolution 2020-12-15-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 10 novembre 2020 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 novembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 novembre dernier.

## 4. **Procès-verbal – CA extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 – Adoption et suivi (document)**

### [Résolution 2020-12-15-CA-03](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020 au moins six heures avant le début de la présente séance;



Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre dernier.

### **5. Correspondance**

- 5.1.** Confirmation d'une allocation de 164 945 \$ accordée par le ministre de l'Éducation au CSSDHR dans le cadre de la sous-mesure 50531 « Embellissement des cours d'école (devancement d'investissements) ».
- 5.2.** Autorisation par la Direction générale du soutien aux réseaux et du financement du Ministère de l'Éducation à instituer un régime d'emprunts à long terme pour la somme maximale de 26 573 000 \$.
- 5.3.** Recommandations du comité de parents en regard du calendrier scolaire 2021-2022 - secteur jeunes.

### **6. Période de questions du public**

Aucune question n'est adressée.

### **7. Mot du président**

Monsieur Alexandre Provost, président, mentionne qu'une formation sera offerte aux membres des conseils d'établissement, en février 2021, par des représentants du Centre de services scolaire, des partenaires syndicaux et du comité de parents.

Pour ce qui est de la formation des membres du conseil d'administration, il rappelle que des capsules sont disponibles sur le site de l'ÉNAP.

En cette fin d'année 2020 et dans le contexte bien particulier de la pandémie mondiale, monsieur Provost rappelle l'importance de l'assiduité des élèves à l'école.

En signe d'appartenance aux établissements du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, monsieur Provost s'engage à porter fièrement un chandail à l'effigie de chacune des écoles lors des séances du conseil d'administration.

## **8. Mot de la directrice générale**

Madame Dominique Lachapelle fait le point sur certains dossiers traités dans les dernières semaines et sur les actions mises en place suite à l'annonce de la fermeture des écoles à compter du 17 décembre et de l'enseignement à distance pour les journées du 17 et 18 décembre 2020 ainsi que pour les journées du 7 et 8 janvier 2021. Il est prévu que les élèves soient de retour, le lundi 11 janvier 2021.

Des communications seront transmises tant aux parents qu'aux membres du personnel.

Des services de garde d'urgence seront offerts dans 30 écoles primaires pendant ces journées ainsi que celle du 6 janvier 2021 qui est une journée pédagogique.

Afin d'assurer des communications efficaces et transparentes avec les parents de nos élèves, madame Lachapelle informe le conseil d'administration qu'un comité d'urgence COVID a été formé avec des membres du comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, pour assurer une vigie sur les sujets d'intérêts et les préoccupations des parents. À cet égard, elle remercie le comité de parents pour sa grande collaboration.

En ce qui a trait aux enjeux liés aux demandes d'ajout d'espace, elle indique que nous sommes toujours en attente de réponses du ministère de l'Éducation. Elle précise que nous sommes toujours en communication avec les représentants des municipalités concernées pour l'obtention de terrains. Des modulaires seront toutefois nécessaire en 2021-2022 pour accueillir l'ensemble de la clientèle.

Madame Lachapelle mentionne que les tests liés à la qualité de l'air dans nos établissements vont bon train et qu'un rappel des bonnes pratiques a été transmis aux directions.

Madame Lachapelle souligne la grande participation du personnel au congrès techno-pédagogique qui s'est tenu lors de la journée pédagogique du 11 décembre dernier. 734 personnes y ont participé, dont 56 % provenait du secteur primaire et 44 % du secteur secondaire ainsi que du personnel professionnel, de soutien et des gestionnaires.

Les ateliers offerts ont été enregistrés et pourront être visionnés par le personnel qui n'a pu y assister.

## **9. Points de décision**

### **9.1. Rapport du comité de vérification**

Monsieur Michel Milot, porte-parole, rend compte des travaux effectués par les membres du comité de vérification lors des rencontres tenues les 3, 17, 24 novembre et du 8 décembre 2020. Les travaux ont porté sur les résultats de l'audit des états financiers 2019-2020, sur le projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* et sur le plan de continuité des opérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, en situation de pandémie.



### 9.1.1. Mandat – Comité de vérification (document)

#### [Résolution 2020-12-15-CA-04](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, la directrice générale recommande que le conseil d'administration assure une veille quant à la situation financière du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Il est proposé par madame Louise Beaupré :

Que le comité de vérification soit mandaté pour veiller à la situation financière du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières dans le contexte de la présente pandémie de COVID-19 et d'en rendre compte au conseil d'administration au moment où les membres du comité le jugeront opportun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.1.2. Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs (documents)

#### [Résolution 2020-12-15-CA-05](#)

Considérant que l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;

Considérant le mandat confié au comité de vérification à l'effet d'élaborer un projet de mise à jour du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* et de faire une recommandation au conseil d'administration, aux termes de la résolution 2020-11-10-CA-19;

Considérant la réflexion menée et le travail effectué par les membres du comité de vérification à l'égard de la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs;

Considérant le rapport fait par monsieur Michel Milot à l'égard des travaux réalisés et du projet du Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs;

Considérant la recommandation faite par le comité de vérification au conseil d'administration;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;



Il est proposé par madame Sandrine Parent :

D'adopter le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01 – 2020), lequel remplacera le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CCR 03 – 2019) et entrera en vigueur le 24 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9.2. Rapport du comité des ressources humaines**

Madame Danielle Beaumont, porte-parole, rend compte des travaux effectués par les membres du comité des ressources humaines lors de la rencontre tenue le 16 novembre 2020. Les discussions ont porté sur le mandat du comité, les priorités 2020-2021, le choix de limite 2020 CNESST et les priorités du Service des ressources humaines 2020-2022.

### **9.2.1. Choix de limite CNESST (document)**

#### [Résolution 2020-12-15-CA-06](#)

Considérant que le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujéti au régime rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit d'assumer le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus dans son entreprise;

Considérant l'analyse du dossier du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières approuve la recommandation soumise à l'effet d'opter pour un montant équivalant à neuf fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9.3. Régime d'emprunts à long terme (document)**

#### [Résolution 2020-12-15-CA-07](#)

Attendu que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 26 573 000 \$;



Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 25 novembre 2020;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 26 573 000 \$, soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;



3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le président;  
ou la vice-présidente;  
ou la directrice générale;  
ou un des directeurs généraux adjoints;  
ou la directrice du Service des ressources financières.

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;



7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4. Calendriers scolaires 2021-2022 – Formation générale des adultes et Formation professionnelle (Horaire régulier, horaire décalé (télécommunication) et Groupe Femmes branchées) - Dépôt pour consultation (documents)**

[Résolution 2020-12-15-CA-08](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2021-2022 en formation générale aux adultes;

Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que le projet de calendrier scolaire 2021-2022 en formation générale des adultes tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

[Résolution 2020-12-15-CA-09](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2021-2022 en formation professionnelle (horaire régulier);

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que le projet de calendrier scolaire 2021-2022 en formation professionnelle (horaire régulier), tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

[Résolution 2020-12-15-CA-10](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2021-2022 en formation professionnelle (horaire décalé) (télécommunication);

Il est proposé par monsieur Benoit Brosseau :

Que le projet de calendrier scolaire 2021-2022 en formation professionnelle (horaire décalé) (télécommunication), tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



[Résolution 2020-12-15-CA-11](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2021-2022 en formation professionnelle (Groupe femmes branchées);

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que le projet de calendrier scolaire 2021-2022 en formation professionnelle (Groupe femmes branchées), tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.5. Protocole d'entente avec l'École secondaire Marcellin-Champagnat – Transport scolaire (document)**

[Résolution 2020-12-15-CA-12](#)

Considérant les dispositions prévues à l'article 294 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et l'école secondaire Marcellin-Champagnat en juin 2016, laquelle avait été autorisée par le Conseil des commissaires, aux termes de la résolution HR 16.05.17-009, adoptée le 17 mai 2016;

Considérant la situation liée à la pandémie et la nécessité de revoir certaines dispositions du protocole d'entente;

Considérant les discussions tenues entre les représentants de l'École secondaire Marcellin-Champagnat et les représentants du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

Que le conseil d'administration autorise madame Dominique Lachapelle, directrice générale, à signer l'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et l'École secondaire Marcellin-Champagnat quant au transport de leurs élèves et ce, selon les termes et conditions convenus entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.6. Rapport annuel 2019-2020 (documents)

### [Résolution 2020-12-15-CA-13](#)

Considérant que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

Considérant que la direction générale a élaboré, en collaboration avec l'ensemble des directions de services, le rapport annuel 2019-2020;

Considérant la présentation du rapport annuel 2019-2020, réalisée dans le cadre de la présente séance publique du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

D'adopter le rapport annuel 2019-2020 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières tel que présenté et qui se trouvera sur le site Internet du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans les prochains jours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.7. Nomination-Engagement – Personnel cadre (document séance tenante)

### [Résolution 2020-12-15-CA-14](#)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 adoptée à la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 16 juin 2020 aux termes de la résolution DG 20.06.16-013;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Élisabeth Mc Donough, Marie-Josée Bellavance et Karine Boudreault ainsi que de messieurs Mario Champagne et Pierre Farmer;

Il est proposé par madame Réline Morin :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Benoît Bellavance soit engagé au poste de direction adjointe du Service des ressources matérielles et ce, à compter du 11 janvier 2021.

Que, conformément à l'article 6.2.4 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Benoît Bellavance soit soumis à une période probatoire d'une année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Guy Lajoie, porte-parole, rend compte des travaux réalisés par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors des rencontres tenues les 24 novembre et le 7 décembre 2020. Les discussions et les travaux ont porté sur le mandat du comité, le règlement de régie interne, l'évaluation du conseil d'administration, le code d'éthique et les formations offertes aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres des conseils d'établissement.

## 11. Rapport du comité consultatif du transport scolaire

Madame Véronique Paré, porte-parole, rend compte des travaux réalisés par les membres du comité consultatif du transport scolaire lors de la rencontre tenue le 19 novembre 2020. Les discussions ont notamment porté sur le mandat du comité, ses encadrements, l'organisation et la planification des services du transport scolaire, la situation financière pour 2019-2020 et 2020-2021, le protocole d'entente avec un établissement privé (École secondaire Marcellin-Champagnat) et les contrats de berlines.

## 12. Varia

Aucun point n'est ajouté.

## 13. Levée de la séance

[Résolution 2020-12-15-CA-15](#)

Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que la séance soit levée à 21 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 14. Huis clos – Évaluation de la rencontre

*Alexandre Provost*

\_\_\_\_\_  
Président du CA

*Mario Champagne*

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général